



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Chrystel DUBOIS
Tél : +33 2 31 30 64 38
Courriel : chrystel.dubois@calvados.gouv.fr

Caen, le 05/12/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Commune :
CAUMONT-SUR-AURE (n° de SIRET 20006487100011)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 05/12/2023 le montant de 21 627,21 € est attribué au bénéfice de la commune au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 18 870,32 € pour les dépenses de fonctionnement et à 112 970,80 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 16 167,13 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 05/12/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CAUMONT-SUR-AURE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CAUMONT-SUR-AURE	44 005,01 €	7 218,57 €
dont dépenses de fonctionnement	18 870,32 €	3 095,49 €
615221 Bâtiments publics	16 641,20 €	2 729,83 €
615231 Voieries	2 229,12 €	365,66 €
dont dépenses d'investissement	25 134,69 €	4 123,08 €
2188 Autres immobilisations corporelles	8 327,28 €	1 366,00 €
2158 Autres installations matériel et outillage techniques	14 823,11 €	2 431,58 €
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 984,30 €	325,50 €
Budget annexe : ASST EVENTE-CAUMONT-SUR-AURE	87 836,11 €	14 408,64 €
dont dépenses d'investissement	87 836,11 €	14 408,64 €
21532 Réseaux d'assainissement	87 836,11 €	14 408,64 €
TOTAL	131 841,12 €	21 627,21 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 05/12/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CAUMONT-SUR-AURE		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CAUMONT-SUR-AURE		16 167,13 €
dont dépenses de fonctionnement		16 167,13 €
615231	Voieries	14 022,81 €
	La dépense concerne un achat de fourniture qui n'est pas éligible	796,68 €
896-1	BETON E.ELEMENTAIRE ET STADE FOOT_CEV FACT 230850737 DU 31/08/2023	796,68 €
	Dépense non grevée de TVA	13 226,13 €
855-1	DESHERBAGE DES VOIRIES_5 9_CSA FACT FA230787 DU 31/07/2023	4 408,71 €
924-1	DESHERBAGE DES VOIRIES_6 9_CSA FACT 230834 DU 31/08/2023	4 408,71 €
994-1	DESHERBAGE DES VOIRIES_7 9_CSA FACT FA230879 DU 30/09/2023	4 408,71 €
6512	Droits utilisation Informatique en nuage	152,32 €
	Il ne s'agit pas de dépense d'informatique en nuage (contrat location + SAAS)	152,32 €
864-1	LICENCE KOMISCAN GED_AOUT_2023 FACT 1166294557 DU 01/08/2023 REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES	76,16 €
878-1	LICENCE KOMISCAN GED_SEPT_2023 FACT 1166566066 DU 01/09/2023 REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES	76,16 €
615221	Bâtiments publics	1 992,00 €
	Nettoyage de locaux inéligible - erreur d'imputation	1 992,00 €
1019-1	NETTOYAGE AVANT MISE EN SERVICE_MC_CSA FACT FS23090143 DU 30/09/2023	1 992,00 €
Budget annexe : ASST EVENTE-CAUMONT-SUR-AURE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL		16 167,13 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 05/12/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CAUMONT-SUR-AURE	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CAUMONT-SUR-AURE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ASST EVENTE-CAUMONT-SUR-AURE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 05/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CAUMONT-SUR-AURE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CAUMONT-SUR-AURE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ASST EVENTE-CAUMONT-SUR-AURE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 05/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CAUMONT-SUR-AURE	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CAUMONT-SUR-AURE Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	0,00 €
Budget annexe : ASST EVENTE-CAUMONT-SUR-AURE Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	0,00 €
TOTAL	0,00 €